

# Les eurodéputés se déchirent sur le droit d'auteur

UNION EUROPÉENNE Le Parlement vote une réforme cruciale pour les journaux

- ▶ Le Parlement européen se prononce mercredi sur la réforme du droit d'auteur.
- ▶ Le lobbying est intense et les députés s'apprêtent à voter en ordre assez dispersé.

Jusqu'il y a peu, il était difficile d'imaginer que la réforme du droit d'auteur en Europe puisse être un sujet aussi clivant. Pourtant, elle déchire en leur sein les groupes politiques du Parlement européen, qui doivent adopter une position commune sur ce dossier ce mercredi. 244 amendements ont été déposés.

## Deux ans de négociation

Après deux ans de négociation, une majorité serrée s'était dégagée en commission parlementaire, en juin dernier. Son but : définir une position commune pour négocier avec les États membres. Insatisfaits du mandat de négociation adopté en commission parlementaire, les écologistes avaient redemandé un vote par l'ensemble des députés européens, en session plénière. Le mandat a finalement été rejeté en plénière, en juillet. Il s'agit désormais de le modifier pour l'adopter. Mais, malgré les tentatives du « rapporteur » sur ce dossier, l'Allemand Axel Voss (du Parti Populaire européen, centre droit), une position majoritaire n'a pu se dessiner et les amendements au texte ont été déposés en ordre dispersé.

« *Il existe sept versions du texte* », nous explique l'Edima, qui représente les intérêts des grandes plateformes comme Google. Des plateformes qui jouent véritablement leur *business model* dans cette histoire. Deux articles en particulier posent problème.

L'article 11 prévoit l'introduction d'un droit voisin qui permettrait aux éditeurs de presse de demander une rémunération aux plateformes du Net (par exemple les agrégateurs de news comme Google) pour l'utilisation de leurs contenus. Google et co sont donc naturellement vent debout (voir ci-contre).

Au Parlement européen, la principale opposante à ce droit voisin, l'Allemande Julia Reda (qui négocie pour les Verts, cf. *Le Soir* du 10/9) y voit une « taxe sur les liens internet », dange-

reuse pour les petits journaux qui dépendent grandement du trafic et de la visibilité que leur offre Google.

Dans les amendements qu'elle a déposés, elle prône donc plutôt une « présomption de représentation », qui permettrait aux éditeurs de pouvoir se défendre en justice pour toute violation des droits d'auteur. La gauche radicale du Parlement a déposé le même type d'amendement. De même qu'un groupe d'une soixantaine de députés de toutes les couleurs du nuancier politique qui se sont coalisés pour pousser en avant l'agenda numérique de l'Europe.

Les Verts sont donc pointés du doigt pour être sur la même ligne que les Gafa. « *Si on n'est pas d'accord avec la formulation de l'article 11 telle que retournée en juillet, alors, on est contre le droit d'auteur. Autrement dit, il n'y a qu'une seule manière de défendre les auteurs et les journalistes. Je suis désolé, mais ce n'est pas vrai* », nous explique le Belge Philippe Lamberts, coprésident des Verts. Il rappelle que la « présomption de représentation » était à la base une idée du PPE, le groupe politique conservateur.

Reste l'option proposée par les libéraux, qui limite grandement la portée du droit voisin en excluant de son champ les informations factuelles et les courts extraits.

## YouTube, bientôt filtré ?

L'article 13 vise à refermer « l'écart de valeur » entre les revenus tirés par des plateformes telles que YouTube et ceux que perçoivent les auteurs. Les Verts estiment que le texte reviendra à imposer le filtrage automatique sur Internet. Edima avance aussi que vos photos de vacances, par exemple de la Sirène de Copenhague, seront automatiquement retirées d'Instagram parce qu'il existera toujours l'œuvre d'un photographe qui sera similaire et que l'outil de filtrage ne pourra pas faire la différence.

Sur les deux articles, il est très difficile de présager du résultat du vote, puisque « *tous les groupes politiques*

*sont divisés* », dit-on au Parlement européen. Sur le droit voisin, les géants du Net s'estiment favorisés par le fait que la proposition des Verts sera votée en première. Sur le filtrage internet, Axel Voss a recalibré son texte pour obtenir davantage de voix. Mais le lobbying a été si intense que les défections ne sont pas à exclure. Pour être sûrs, un vote nominatif a été demandé, histoire de pouvoir identifier les traîtres. ■

ELODIE LAMER

## PRESSE

### La solution des Gafa pour les journaux

L'Edima, qui représente les géants du Net tels que Facebook ou Google, voudrait que l'on prouve qu'il y a une injustice dans la rémunération des journaux sur les contenus qu'on leur emprunte. « *S'il y a des preuves claires de cela, alors il faut s'en occuper* », nous a dit Siada El Ramly, directrice générale de l'Edima.

Le droit voisin, qui permettrait aux éditeurs de demander une rémunération aux plateformes du Net pour l'utilisation de leurs contenus, c'est de la gourmandise, selon l'Edima. « *Le droit voisin ne bénéficiera qu'à un certain nombre d'acteurs. Et il ne mènera pas à plus de pluralisme des médias, au contraire* », explique la directrice générale. Et de citer l'European Innovative Media Publishers, qui représente des petits groupes de presse, et s'est dit contre le droit voisin qui « pénaliserait » les agrégateurs de news comme Google, alors qu'ils dépendent du trafic qu'ils leur offrent.

Pour l'Edima, le débat devrait être porté ailleurs que dans la réforme du droit d'auteur. « *La question pourrait être traitée de manière horizontale dans la proposition visant à assurer une relation équitable entre les grandes plateformes et les entreprises* », selon

Siada El Ramly.

E.L.R.

**L'ensemble des éditeurs européens, via leur fédération respective, appellent en chœur les eurodéputés à voter en faveur de la directive « droit d'auteur ». Une question de « survie ».**

la carte blanche

## Lettre ouverte aux parlementaires européens

Le 12 septembre, l'avenir de la presse européenne est entre vos mains : nous vous demandons de voter pour la création d'un droit voisin pour la presse, conformément à l'article 11 de la directive Droit d'auteur.

L'article 11 est indispensable pour protéger une information libre, professionnelle et indépendante dans les États membres et en Europe.

Les grands acteurs technologiques américains exploitent, sans rémunération, les contenus de presse et continuent de renforcer leur position dominante sur le marché de la publicité numérique en Europe dont elles contrôlent plus de 70 % de la valeur et 100 % de la croissance.

La valeur captée par l'exploitation des contenus de la presse doit être redistribuée à ceux qui les financent et les créent.

C'est l'objet même du droit voisin qui protégera l'investissement de toute entreprise de presse, grande ou petite, et complètera le droit d'auteur des journalistes. Il imposera un rééquilibrage de la valeur entre la

presse et les plateformes mondiales.

Sans droit voisin, nous observerions un appauvrissement général de la production et de la diffusion d'informations de qualité et, par conséquent, la prolifération de fausses nouvelles.

Face à la campagne agressive de désinformation à laquelle le Parlement européen a été soumis, nous devons réaffirmer certaines vérités : oui, la création d'un droit voisin renforcera l'accès à un internet libre et gratuit. Il ne changera en rien les possibilités actuelles des internautes à investir les réseaux sociaux, à créer des blogs et à partager opinions, photos et liens vers des contenus de presse.

L'Europe ne peut se permettre d'abandonner sa souveraineté et de fragiliser le rôle de la presse dans le débat démocratique.

Mesdames, Messieurs les députés européens, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien via la poursuite de votre réforme du droit d'auteur et l'adoption d'un article 11 fort. ■

